

Observations du public

date

signatures

Permanence au lundi 29 juin 2020
de 9h00 à 12h00

Monsieur Pierre Saturet
je demande une Réunion sur
le site pour les Riverains
au plus vite. *Saturet*

Michel MALLET

Je demande une Réunion sur le
SITE DEBUT SEPTEMBRE,
DEFAVORABLE AU PROJET

MM

+ 3 autres

fin de permanence 12h00

MM

Deuxième Permanence :
vendredi 10 juillet 2020
de 9h00 à 12h00

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

PREIS CONNAISSANCE DES TRAVAUX
ET SATISFAIT. *[Signature]*

Je n'étant PAS D'ACCORD sur la
déposition d'AMIANTE sur Paris.
Mme Mallet a problème
respiratoire

Claudine
ajout des petits
enfants devant la maison

paraphé par le commissaire enquêteur :

fin de permanence 12h. *MM*

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

Sujet :Enquête publique - Installation de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié - Kerlaz

Date :Wed, 15 Jul 2020 12:49:51 +0200

De :SCHECK Delphine <delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr>

Pour : [REDACTED]

Copie à : mairie.kerlaz@wanadoo.fr

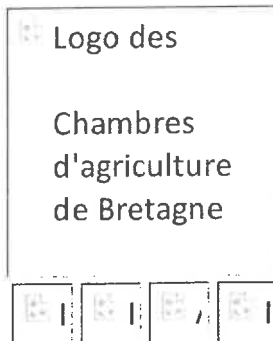
Bonjour Madame la Commissaire-enquêtrice,

Vous trouverez en pièce jointe une contribution des Présidents des Chambres d'agriculture de Bretagne et du Finistère, André Sergent et Jean-Hervé Caugant, à l'enquête publique relative à l'installation de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié sur la commune de Kerlaz.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,

--



Delphine SCHECK
Chargée de missions économie - Appui consulaire Finistère

Service Économie Emploi
Tél : 02 98 52 48 74 / Port. : 06 07 58 70 87
Chambres d'agriculture de Bretagne
2 allée Saint Guénolé CS 26032
29 322 Quimper Cedex
www.chambres-agriculture-bretagne.com



-- Pièces jointes : -----

2020 07 15_Crier enquête publique_Kerlaz.pdf

330 Ko


LE PRESIDENT

Dossier suivi par :
Delphine SCHECK
06 07 58 70 87
delphine.scheck@
bretagne.chambagri.fr

Adresse de correspondance :
2 allée Saint-Guénolé
CS 26032
29322 Quimper Cedex

02 98 52 49 49
chambres-agriculture-bretagne.fr

Etablissement public
Siret 182 9000 19 00015
APE 9411Z



Mme Maryvonne MARTIN
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29 100 KERLAZ

A Quimper, le 15 juillet 2020,

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Par ce courrier, nous souhaitons contribuer à l'enquête publique relative à l'installation de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié sur la commune de Kerlaz.

L'éradication complète de toute l'amiante encore présente et de tous les produits contenant de l'amiante est un objectif de l'Union européenne dans les dix à vingt prochaines années. La France ayant interdit tardivement l'amiante en 1997, de nombreux bâtiments encore en activité aujourd'hui contiennent toujours de l'amiante.

C'est particulièrement le cas pour le secteur agricole breton où le parc bâtiment est très vieillissant. En prenant l'exemple de la filière volaille, les ¾ des bâtiments de volaille de chair bretons ont plus de 20 ans (42 % ont de 21 à 30 ans, et 33 % ont plus de 30 ans). A ces bâtiments toujours en activité s'ajoutent aussi les bâtiments abandonnés amiantés : la DDTM estime qu'il y en a plusieurs milliers dans le département du Finistère.

La directive européenne introduisant l'éradication complète de l'amiante en 2032 dans tous les pays de l'Union européenne va accélérer le processus de désamiantage des bâtiments dans les années à venir. L'augmentation de la capacité de stockage de déchets d'amiante lié prévue dans le projet situé à Kerlaz répond à une nécessité pour le secteur agricole breton.

D'autre part, l'artificialisation des sols a conservé un rythme soutenu en France ces 30 dernières années. Compte tenu de l'ampleur de ce phénomène et de ses effets environnementaux négatifs, le Plan Biodiversité présenté par le Gouvernement en 2018 a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette ». Le projet d'installation de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié sur la commune de Kerlaz répond à cet objectif et également aux orientations du schéma régional des carrières. En effet, il prévoit d'utiliser une ancienne carrière pour stocker les déchets sans aucune emprise supplémentaire sur les terres agricoles.

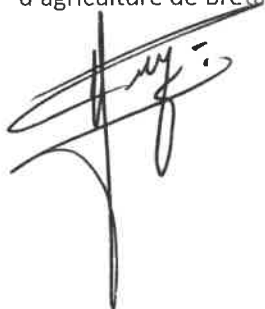
Enfin, l'antériorité d'une activité d'extracteur de carrière doit faciliter l'implantation de cette installation de stockage de déchets qui sera bien moins génératrice de bruits pour le voisinage. La proximité de cette installation au cœur d'un territoire agricole à fort potentiel de chantiers de désamiantage semble tout à fait cohérente en termes



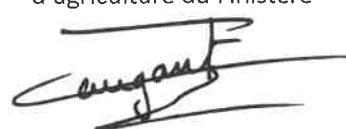
d'impact environnemental. A terme, ce projet conduira à une amélioration du site en comblant la carrière existante.

En vous remerciant de la bonne prise en compte de ce présent avis dans votre rapport d'enquête, nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, l'expression de nos sincères salutations.

André SERGENT
Président de la Chambre
d'agriculture de Bretagne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Sargent', with a long horizontal stroke above it.

Jean-Hervé CAUGANT
Président de la Chambre
d'agriculture du Finistère

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. H. Caugant', with a long horizontal stroke above it.

Observations du public

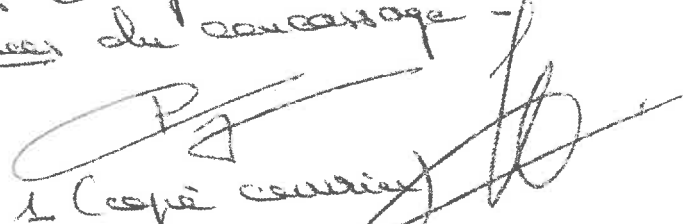
date

signatures

18/10/20

Troisième Permanence
Samedi 18 juillet 2020
de 9h à 12h

Les différents accès au site
présentent un danger certain:
pour des camionnaires chargés:
Cdescente de la montagne, route
très sinueuse et étroite et étroite
monte vers Kerpud etc., accès
depuis le rond-point de Kerpud
Ne serait-ce pas tout simplement
un transfert déguisé du site de
Kerpud (P. Nord) vers le Nord, au
défaut de la commune de Kerpud.
Cet accès dans une zone
plus accessible et peu fréquentée
fait plus difficile
l'augmentation du trafic des camionnaires.
Une mesure plus satisfaisante pour
la sécurité des habitants du quartier
de Parc Land - les reprises des
sécurité du concassage -


PF: 1 (copie courtoisie)

paraphé par le commissaire enquêteur :




A Kerlaz le 06 juillet 2020

Monsieur NOYON Robert
Madame NOYON Marie Thérèse
07, route de parc land
29100- KERLAZ

à
Madame La Présidente
Du Conseil Départemental du Finistère
32, boulevard Dupleix
29000- QUIMPER

L 1

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur



Objet : Sécurisation de la route Départementale 7 venant de Locronan à l'entrée du Bourg de Kerlaz

Madame la Présidente,

Nous sollicitons de votre part la sécurisation de l'axe routier départemental 7 reliant les sites du lieu-dit Kernair et le Bourg actuel, route sur laquelle de nombreux morts ont été à déplorer par le passé à toutes les sorties sur la départementale.

En effet, plusieurs points critiques existent toujours sur cette portion de route départementale en raison de la vitesse excessive et du nombre important des véhicules qui l'empruntent. La fin de limitation à 50km/h avant La Garenne devrait être étendue jusqu'au rond-point Keranna.

Compte tenu des études actuelles de l'aménagement du bourg, une extension des limites de ce bourg pourrait être justifiée jusqu'au lieu-dit Kernair, ou au moins intégrant le quartier du lieu-dit Parc Land. Elle permettrait à juste titre la réduction de la vitesse des véhicules sur cet axe routier, notamment à l'approche du rond-point depuis le lieu-dit La Garenne avec l'extension de la limite à 50 km/h jusqu'à ce rond-point.

Cette prise en charge permettrait aussi un rééquilibrage du bourg par rapport à la zone de l'école : centre nouveau sur lequel a été crée la salle polyvalente.

Enfin, elle permettrait également la sécurisation de la zone artisanale située au niveau du rond-point : biscuiterie et entreprise de travaux publics, zone où la visibilité est problématique notamment à la sortie du quartier de Parc Land, constat effectué par de nombreux riverains et que nous avons signalé lors de la réunion publique du 25 juin 2019. La vitesse excessive des véhicules provenant du Juch risque de provoquer un accident avant le rond-point.

En espérant votre compréhension, recevez Madame la Présidente, nos cordiales salutations.

1 exemplaire transmis pour information à Madame la maire de Kerlaz

Robert NOYON



Marie Thérèse NOYON



Observations du public

date

signatures

18720

Mme De Regerais

Je suis face a la Route

1511 il est hors de question

qu'un camion passe devant
chez moi tous les quarts

hrs. de plus je n'ai pas
achete une maison, pour
vivre enferme toute la fin
de la vie, et de respirer de

la poussiere (Ariante... j'ai
vraiment un doute que l'ariante

est liee car les plaques ne sont
jamais en entier - mais surtout

la saute au site qui a ce jour
est ouvert a tout vent. Il y a des

enfants qui jouent autour de celle
et qui en traquent la possibilité de
sauter dans la carrière.

Il y a danger de cras la via la route
est tres etroite et a un virage en epingle

paraphé par le commissaire enquêteur :

M. De Regerais

Observations du public

date

18 07 20

signatures

M^{me} SALICU Nicole
 j'habite juste en face de la carrière
 et je souhaite que la route soit
 déplacée car la maison depuis le
 début du projet il y a des fissures,
 je ne souhaite pas avoir du bruit de 7h30 le mat.
 de la poussière qui va partout
 (quand les fenêtres sont ouvertes
 ou le linge dehors). Je pense beaucoup
 à la santé humaine j'ai des jeunes
 enfants. Par temps pluvieux la route
 n'est pas nettoyée systématiquement
 l'accès au méridy est dangereux pour des camion
 tout les $\frac{1}{4}$ d'heure. Salicu

paraphé par le commissaire enquêteur :

mm

Observations du public

date


18/07/20

M. et Mme LE FOLL
2, rue KER ANNA -

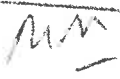
Nous avons pris connaissance de
votre dossier.
Nous vous en remercions et
vous en remercions par
la date ci-dessus.

Fin de permanence 12h

signatures


H. Lafol

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

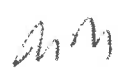


Quatrième Permanence

Jeudi 23 juillet 2020 de 9h à 12h

Gilles SERGENT, Président de la
Communauté des Communes CAP SIZUM
Pôrté du RAZ représentant une
population de 15000 Habitants sur une
territoire de 10000 HA. soutient le
projet de renouvellement d'exploitation
de l'installation de stockage de
déchets inertes ngr chargée exploitée
au lieu dit le Mady à KerAZ afin
d'éviter notamment les décharges
sauvages

les raisons qui m'amène à soutenir
ce renouvellement

paraphé par le commissaire enquêteur : 

Observations du public

date

signatures

- 1) L'implantation de ce lieu depuis plusieurs années
- 2) Localement de proximité pour nos artisans, agriculteurs et particuliers dans un rayon de moins de 40 kms
- 3) L'ancienneté de la Société GUENNEAU LEROUX sur le territoire a démontré leur savoir faire en matière de déchets.

Gilles SERGENT
 Président de la Communauté des
 Communes CAPSIZUN POINTE du RAZ

le 03/7
 2020
 [Signature]

le 23 07 2020

L2

Guenneau Christine -
 chef d'entreprise à la retraite
 suite à l'échange avec Madame
 l'enquêtrice, je dépose le
 courrier ci joint
 C. Guenneau

[Signature]

paraphé par le commissaire enquêteur :

mm

L2

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

MM

Keulaz le 23 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais vous faire part de mon point de vue sur ce projet de renouvellement d'exploitation de l'ISDI du Merdy par la SARL Guenneau, société dont j'étais la dirigeante il y a peu encore.

Ma conviction, bien évidemment subjective, n'a que peu changé depuis plus de 25 ans. C'est en 1996 que cette ISDI a ouverte, elle était d'abord uniquement en capacité de recevoir des déchets inertes, puis, en 2001, la SARL Guenneau a réussi à la doter de la capacité à recevoir les déchets amiantés.

Vous le savez tout autant que moi, la gestion des déchets est une problématique complexe et délicate puisqu'elle vient à mobiliser de multiples acteurs aux intérêts variés, avec qui il est parfois possible de compromis, parfois non. L'actualité récente, je pense en l'occurrence au décès d'un maire du sud de la France mr Jean Michel Mathieu maire de Signe qui a été tué pour avoir tenté de stopper la course d'une personne qui déchargeait sauvagement ses déchets, montre l'acuité de cette problématique et donc, indirectement, de l'importance de disposer de lieux de stockage en nombre suffisants pour que les artisans ne soient pas confrontés à un manque d'offre de service, engendrant potentiellement un risque accru d'incivilités.

Dans le cas présent, il s'agit du renouvellement d'une autorisation d'exploitation d'une ISDI déjà existante. Autrement dit, l'ancrage territorial de l'ISDI est déjà effectif, ceci induit que les artisans du territoire comptent sur la présence de cette ISDI pour poursuivre et développer leur activité sur un territoire entre le Porzay et Douarnenez, voire le Cap Sizun, mais aussi que son usage est d'ores et déjà identifié par la population. Cela ne laisse pas nécessairement présager moins d'opposition mais du moins il est possible de discuter de faits concrets, déjà observés, et non prévisionnels tels que cela est le cas pour la création d'une nouvelle ISDI.

Outre le fait que je suis convaincue qu'il soit nécessaire de disposer d'équipements de gestion des déchets de manière général afin d'éviter les décharges sauvages, les différents éléments que j'ai ici énumérés me semble attester de l'importance d'appuyer le renouvellement d'exploitation de l'ISDI du Merdy en particuliers.

ISDND

Guenneau Justine

Observations du public

date

Dominique BOUCAUD STEPHAN


signatures

En tant que Keralasienne, je suis opposée au projet de renouvellement de stockage de déchets au Hudy sur l'ancienne carrière de granit. Le projet est totalement contraire à notre choix de vie commune pour projeter d'un cadre verdoyant et paisible.

Le PLU de 2014 s'occupe "activité touristique et préservation de la nature". Et dans les orientations d'urbanisme "les volontés sont de développer un tourisme vert allant dans le sens d'un développement durable du territoire".

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Bretagne met l'accent sur la gestion des abords des cours d'eau et la sauvegarde des zones humides. La nouvelle équipe municipale élue veut faire de Kerdry un village écologique exemplaire.

Nous nous sur la commune notre dose de déchets polluants. Il faut logiquement garder. On pense garder les terres des agriculteurs, mais en autorise de poursuivre des déchets.

paraphé par le commissaire enquêteur : 

Observations du public

date

signatures

de déchets, alors qu'en ne pourrait jurer de l'avenir de ceux déjà déposés. Je me souviens, il y a une dizaine d'années, de lui ~~sa~~ stupéfaction des artisans qui devaient "tout balancer dans la carrière".

Autour de l'ancienne carrière, ce sont des bois (habitat d'une faune importante et variée); de fortes pentes; et des zones humides (avec insectes et trace de salamandres); des ruisseaux, mais aussi de nombreuses sources. Ils vont tous vers le Ruis, et concernent tout le pays de Douvrennes.

Alors oui, nous pouvons mettre en place des chemins de randonnée, hier le bois du Névet au littoral et profiter du calme. Mais cela n'est pas compatible avec le trafic des camions. Le site d'enfouissement peut sûrement être réhabilité, nous attendez 30 ans, et porter d'autres projets; d'enquête commandée par la société Gilemmeau TP (Juge et parti) dit par ex. "maintenir les éléments réjectaux existants". Ce n'est pas ce que nous avons constaté au

paraphé par le commissaire enquêteur :

Observations du public

date

signatures

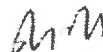
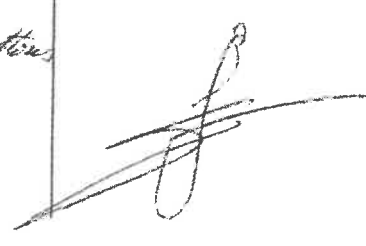
la première période d'exploitation, quand
des pierres et déchets ont été jetés dans
les pentes sur le bord du terrain, causant
ou déracinant des arbres! Nous avions
en 2012 présenté la maie. Le maie
nous a d'abord répondu "c'est dans une
zone humide, je ne puis pas intervenir
pas intervenir". Et puis quelques jours
le propos n'était plus que de nous rassurer
(nous calmer!). Et ce malgré la couleur
inquiétante des ruineaux.

Faute de délai, la mission régionale d'au-
torité environnementale de Bretagne n'a pas
étudié le dossier produit par Guennat II.
Nous n'avons donc aucune garantie écologique
concernant ce projet, face à nos multiples
doutes.

Alors ça suffit! Du reste, un jésuite de
protection pour la retenue de Keratry dévoté
par la communauté de commune est prié
inquiéter Keratry.

Effectivement, il y a mieux à faire que de
prendre des risques pour l'occasin, transmettre
une vraie qualité de Vie!

paraphé par le commissaire enquêteur :

Observations du public

date

23/07/2020

D. Steplay
Kerlaunay

Projet des Merdy ^{63000T Au. suite}
^{300.000 - déchets autres}
 + 20 ans cultures maraichères
 + 30 ans engraisement

On jette les terrains agricoles sur les versants
 du Rûd et on autoriserait un centre
 d'engraisement en Amont de la réserve de
 potable de Keratry.

La commission environnementale n'a pas
 étudié la demande !

Le 06/06/2018 l'ANS a signalé que
 la périmètre de protection de la réserve de
 Keratry était en cours de révision.

Il est indispensable d'attendre la DLP.

Ce projet ne correspond pas à la direction
 prise par les derniers municipal, tourisme vert
 espaces naturels.

Je préconise le déclassement du site des
 Merdy et sa réhabilitation en parc et
 jardin public au but de promenade
 agréable pour tous.

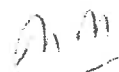
"Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres
 nous l'empruntons à nos enfants" srx.

fin de permanence : 12 h 40 M.N

signatures



paraphé par le commissaire enquêteur :



Observations du public

date

Cinquième Permanence
le Mercredi 29 juillet 2020
de 9h00 à 12h00

signatures

Nous sommes contre le projet de
déchèterie Agiaute.

La proximité de celle-ci par rapport
des habitations, engendre des
nuisances importantes :

Sécurité Routière petites routes
Compartiment passage étroit. Visages
détérioration de celle-ci.

Nuisances Sonore. Poubelles etc.
Pollution de l'eau, et Air.
Sécurité accès de la carrière.

il reste un point important
sur l'agiate de la rière.

celle-ci sera forcément dégradée
lorsque celle-ci sera déposée.

sur le point d'avancer de supprimer
les décharges sauvages. J'ai un
doute. Celle-ci est extrêmement chère
pour la faire déposer.

paraphé par le commissaire enquêteur :

MM

Observations du public

date

signatures

Généralement on se suppose des
 tout des hautes lorsque ~~les~~ ^{elles-ci} ~~travaux~~
 ont subis une détérioration
 (incendie - tempête).

Notre environnement sera extrêmement
 pollués

Je ne souhaite pas vivre enfermé
 dans son habitation. Je plus
 pouvoir profiter de son jardin
 puis surtout laisser à ses petits
 enfant un environnement pollué
 par une montagne d'ordures
 Vivre le meilleur

Habitude Ventaz.

Pour les Artisans Il y a d'autre
 architecture pour accueillir leurs
 déchets - il me semble que c'est trop

paraphé par le commissaire enquêteur :

MM

Observations du public

date

~~la couverture~~ la couverture perçutelle ^{signatures}
 de réduire l'impact (Carbone)
 en diminuant l'impact du trafic
 Routier Sur les Routes départementales.
 Mais ~~que~~ les Routes communales ne sont
 surtout pas adaptés au nombreux ~~et~~
 passage des camions.

29/07/20

Sophie Richard représentant les
 salariés de l'entreprise Guenneau
 a déposé un courrier ce jour.

L

29/07/20

Le Guellac Charelle et Héloïse SAGA
 nous avons déposé un courrier
 ce jour pour faire part de notre
 avis défavorable par ce projet.

paraphé par le commissaire enquêteur :

M M



S.A.S. GUENNEAU
AVEL MOR
29 100 KERLAZ

L
11
Maryvonne Martin
commissaire enquêteur
(2 pages)

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Le 28.07.2020, à Kerlaz.

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz.

Madame la commissaire-enquêtrice,

Depuis 1957, la société GUENNEAU TP travaille sur le secteur de Douarnenez, du Porzay et du Cap Sizun principalement pour les chantiers de travaux publics, auprès des collectivités, des entreprises privées, des particuliers et des agriculteurs.

Depuis 2001, pour palier à une concurrence sévère et cherchant à développer de nouveaux marchés, l'entreprise gère un pôle déchets :

- ✚ Création d'une déchetterie réservée aux professionnels.
- ✚ Création d'une installation de stockage de déchets inertes ISDI.
- ✚ Création d'une alvéole de stockage d'amiante ciment.
- ✚ Et mise à disposition de location de bennes.

La création de ce service s'est faite à la demande et en concertation avec les collectivités locales (notamment Douarnenez Communauté) qui se trouvaient dépourvues de solutions pour le traitement de certains déchets.

Aujourd'hui nous transportons et traitons les déchets inertes de nombreuses déchetteries communautaires (Douarnenez, Poullan sur mer, Pouldreuzic, Plonéour-Lanvern, Châteaulin, Pleyben, Plonevez Porzay). De plus, nous apportons des solutions aux professionnels locaux par l'intermédiaire de notre déchetterie de Kerlaz.

Notre activité permet de soulager les collectivités du traitement des déchets de professionnels et des déchets plus complexes comme l'amiante.



De plus en plus de particuliers, et d'agriculteurs font appel à nos services pour traiter l'amiante dans des conditions règlementaires.

Notre projet est la continuité d'une activité déjà existante. Il permettra de répondre à la demande des acteurs locaux (particuliers, entreprises industrielles, agriculteurs, collectivités...) dans le traitement de leurs déchets et ainsi limiter les dépôts sauvages.

Nous pensons que l'implantation du site optimise la sécurité grâce aux accès par les voies départementales, et la faible densité d'habitations sur le secteur.

Le pôle déchets est l'une des activités importantes de la société GUENNEAU TP. Le projet proposé permettrait de conserver une dynamique économique locale tout en pérennisant l'emploi d'habitants de Kerlaz et des communes avoisinantes.

Nous sommes fiers de travailler et heureux de faire vivre ce territoire.

Nous souhaitons pouvoir continuer dans ce sens.

En vous remerciant par avance de la prise en compte de notre avis dans votre rapport d'enquête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

Sophie Richard
22 ans d'ancienneté
Secrétaire comptable

SPRING
GRWAN

Simon Le Roux
4 ans d'ancienneté
Conducteur de travaux

Bruno LE PAPÉ
25 ans d'ancienneté
chef de chantier

3 ans
CHAUFFEUR
POLLÉ

Le Floch Kilian
3 ans d'ancienneté
chauffeur PL / Polyvalent

Daniel CALVÈZ
11 ans d'ancienneté
chauffeur PL

Huscoët
Mathis
Apprenti
Huscoët

Celton Michaël
7 ans d'ancienneté
chauffeur PL

GUENNEAU Denis
42 ans d'ancienneté
Conducteur agents

Guillou Remy

39 ans d'ancienneté
QUINIOU OLIVIER
4 ans d'ancienneté

Copie : Mairie de Kerlaz.



DAGA Carline et DAGA Bidier
LE GUELLEC Chauldte

29 juillet 2020

→ Avis défavorable par le dossier

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur
MM

L12

Par les raisons suivantes:

- conséquences à long terme sur l'environnement c'est-à-dire
 - conséquences sur les réseaux d'eau
 - sur la qualité de l'air
 - les nuisances sonores
 - la proximité des habitations
 - conséquences à long terme sur la santé des habitants de la commune.

Délais d'enfouissement de 30 ans: beaucoup trop long

La résistance à long terme de l'aluveole au vu de la non prise en compte des séismes de la région.

Daga Héloïse

Charlotte Le Guellec

Observations du public

date

29 - 7 - 20

signatures

Je vous prie Ronan Goudelec agriculteur à KERLAC imettre un avis partagé concernant le projet de stockage de produit inerte et amiante dans la carrière GUENNEAU située au MERDY. En effet l'exploitation agricole possède plusieurs bâtiments conteneurs de P amiante (plaque fibrociment). Nous nous efforçons à les entretenir et il est clair que le dossier amiant demeure une problématique importante pour les années avenir et surtout la question du retraitement ou du stockage. Il est manifeste que le plan de stockage du Merdy en Kerley peut s'avérer intéressant pour la région cornouaille, par rapport à sa proximité pour contenir les frais de démontage de transport et de stockage. Lors de de la période de confinement nous avons vu des dépôts de déchets de toute nature à l'entrée de nos parcelles (déchetterie fermée). Il va sans dire qu'un plan de stockage à proximité d'avoir

paraphé par le commissaire enquêteur :

Observations du public

date

intéressante.

signatures

~~Concernant~~

Concernant l'autre problématique
il s'agit du projet de futur
périmètre de captage de la
station de prélèvement d'eau
de Kérabry.

Une enquête publique va être
programmée prochainement.

la carrière GUENNEAU fait
partie intégrante du périmètre
de captage (ZONE II). Un cours
d'eau se situe dans cette carrière
et se jette dans un étang situé
en contrebas au lieu dit

KEBLAD puis l'étang de Kérabry.
Des contraintes supplémentaires
nous sont infligées, culture en
herbe, talus plantations, phytosanitaires
etc.

A l'heure où l'on parle d'environnement
de santé publique etc, je crois
que l'on doit réfléchir collectivement
à l'aménagement du territoire
(bassin versant du Ris).

Je pense aussi que l'ENT LEROUX
GUENNEAU s'était vu refuser

paraphé par le commissaire enquêteur :

M M

Observations du public

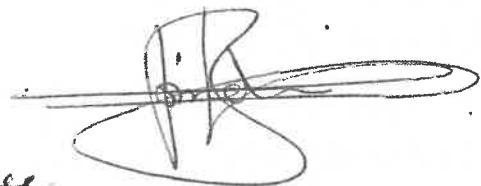
date

signatures

un projet de stockage de déchets inertes sur une zone située entre les communes de GOURLIZON et POUILLERGAT. Ce projet de M. MEDY ne comporterait pas une porte de sortie pour le dossier de stockage initialement refusé.

Je pense aussi aux riverains du site avec les quatr'oignons (pommiers, bovins, circulations etc) qui pour une durée de 30 ans vont devoir s'acclimater avec ces covers. Comment raisonneraient les personnes dites favorables, si elles habitent à proximité du site. — j'ai énuméré un certain nombre d'éléments qui font que mon avis est partagé.

Mais compte tenu d'interrogations sur le futur projet de périmètre de captage et de la gestion du bassin versant du Ris, la balance penche vers le côté défavorable au projet.



fin de urgence

à 12h40

paraphé par le commissaire enquêteur :

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

mm

mm

COPIE

20 JUIL. 2020

20 JUIL. 2020

Vezin Le Coquet, le 17 juillet 2020

Le Président

Monsieur Pascal LELARGE
Préfet
Préfecture du Finistère
42 bvd Dupleix – CS 16033
29320 QUIMPER CEDEX

2020/0221/CE/KJ

Monsieur le Préfet,

L'économie circulaire est au cœur de l'actualité, avec des enjeux importants pour notre région, qui doivent se traduire par des actes concrets. A ce titre, l'entreprise GUENNEAU TP implantée de longue date dans le pays de Douarnenez et du Porzay a prouvé son savoir-faire et souhaite continuer à être un acteur économique et responsable.

Aussi, la FRTP Bretagne souhaite apporter son soutien au projet de l'entreprise sur le site du MERDY, situé sur la commune de Kerlaz, qui s'articule autour de la valorisation et du recyclage de déchets inertes.

Ce projet répond aux besoins de la filière construction sur le territoire, évitera les décharges sauvages et s'inscrit pleinement dans les priorités du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Actuellement au stade de l'enquête publique, nous espérons que ce projet bénéficiera d'une décision favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

François COVILLE

Président de la FRTP Bretagne



Copie : Commune de Kerlaz

Le Président

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Quimper, le 21 juillet 2020

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz.

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Notre courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et non dangereux (ISDND) le site du Merdy en la commune de Kerlaz. Ce site est précurseur dans le domaine de l'environnement depuis des décennies et nous tenons à apporter notre soutien afin qu'il puisse obtenir le renouvellement de ses autorisations de stockage de déchets inertes et amiantés.

Cette société est présente à un point de convergence entre les pays de Douarnenez, du Porzay et du cap Sizun. Elle permet à nos acteurs économiques locaux, depuis maintenant deux décennies, de déposer les déchets afin de confier le traitement à une société reconnue pour son professionnalisme. Aux côtés des collectivités du littorales dans les années 1990, pour envisager des solutions de traitements pour les algues vertes, elle devient en 2001, la première entreprise de Cornouaille à répondre à la demande des professionnels du bâtiment dans le domaine du triage et le recyclage des déchets de construction.

L'entreprise Guenneau, se situe à proximité de plusieurs voies de circulation départementales. Le site proposé pour le projet, permet de diminuer l'impact du trafic routier sur des routes communales inadaptées. La facilité d'accès permet aux entreprises, implantées en Cornouaille, dans le Porzay, dans le Cap Sizun, ou sur le pays de Douarnenez de s'y rendre simplement.

En tant que représentant d'une chambre de l'industrie et du commerce, nous sommes régulièrement interpellés sur le fait de capter des terres agricoles à des fins de développement d'entreprises, de zones d'activité, ou la construction de cellules commerciales. Tous ces projets permettent de dynamiser un territoire par la création d'emploi, l'installation des familles sur une commune, la mise en place d'infrastructures collectives. Mais elle a pour effet de réduire la capacité agricole de nos territoires. Le projet présenté par la société Guenneau, permet de conserver un dynamisme économique sur la commune de Kerlaz, sans emprises supplémentaires sur les terres agricoles. Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien à la démarche.

Enfin, depuis maintenant quelques années, en concertation avec les collectivités, les communes, les chambres consulaires, les conseils départemental et régional, nous cherchons à développer des sites pour la revalorisation et le recyclage de nos déchets, en proximité avec les activités génératrices. Cela permet de réduire l'impact « Carbonne », des activités industrielles.

C'est particulièrement le cas pour le site de Kerlaz. Il se trouve sur un territoire avec une forte densité de bâtiments datant de plus d'une trentaine d'année. A cette période, l'utilisation de l'amiante était importante. La commission européenne ayant fixé pour objectif de supprimer les matériaux amiantés de toutes les structures à l'horizon 2032, ce site à taille humaine permet de répondre à la demande des entreprises de désamiantage, des industriels, et des collectivités se trouvant sans solution pour traitement de ce type de déchets.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, l'assurance de nos salutations les meilleures.



Jean-François GARREC

27 JUIL. 2020

KERLAZ le 26 juillet 2019

Mr et Mme LE FOLL
2 , lotissement KER ANNA
29100 – KERLAZ

ENQUETE PUBLIQUE .

Pas vraiment d'observations, mais beaucoup de questions devant le flou qui entoure cette demande d'autorisation.

- Quelle date est prévue pour commencer l'exploitation ???
- Faudra t il aménager (agrandir) le site existant ?
- La route d'accès au site est elle suffisante et sécurisée ??? Un aménagement est il prévu au niveau du rond point de keranna, notamment pour les lotissements desservis par la route d'accès au site Keranna, Loch lae, Park Land)???
- La limitation de vitesse à 20 km/h pour les camions n'est elle pas une gageure ???
- Quand on nous parle de 16 camions/jour , faut il comprendre 16 allers et 16 retours, soit 32 passages de poids lourds ??? (Cela fait un passage tout les combien de temps???)
- L'accès du site sera-t-il sécurisé ? Contrôlé ? Comment et par qui ?
- Qui vérifie et comment est vérifié le contenu des camions ??? N'y a t il pas un risque de dépôt d'éléments plus toxiques ???
- En cas de temps sec, les poussières (odeurs) ne risquent elles pas de polluer l'environnement ???
- En cas de pluie, l'eau de ruissellement ne risque t elle pas de polluer un peu plus le bassin versant puis les plages ??? Les services compétents en la matière ont certainement rendus un avis circonstancié!!!
- Que vont gagner la commune et ses habitants à une telle installation ?

Michel et Martine LE FOLL



Zone de Lannugat
29100 DOUARNENEZ
02 98 92 64 53
Contact : cbmac@orange.fr

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Le 27 juillet 2020

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz.

Madame la commissaire-enquêtrice,

Mon entreprise de maçonnerie démolit, construit, installe et entretient des réseaux de canalisations, notamment sur le secteur de Douarnenez, du Porzay et du Cap Sizun.

Ce courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et non dangereux (ISDND) le site du Merdy en la commune de Kerlaz. Ce site est indispensable pour notre entreprise dans le cadre de notre activité.

En effet, globalement notre secteur géographique est sous équipé en ISDI tandis que nos besoins ne cessent d'augmenter et alors que je suis très vigilante sur le tri des déblais. La revalorisation et le recyclage de nos déchets, en proximité des chantiers actuels et à venir est une nécessité absolue pour notre activité. Elle permet en plus de réduire l'impact « Carbonne » en diminuant l'impact du trafic routier sur les routes départementales mais surtout communales pas toujours adaptées à un trafic de camions.

La facilité d'accès, la situation géographique et le professionnalisme reconnu de l'entreprise Guenneau en matière de revalorisation et de recyclage des déchets est unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels de notre filière et ne peut en aucun cas être remise en cause sous peine d'impacter notre filière qui se trouverait alors sans solution pour le stockage de nos déchets et qui souffre déjà beaucoup actuellement de la crise sanitaire en cours.

En vous remerciant par avance de la prise de notre avis dans votre rapport d'enquête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

E. LEBUANEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Lebuane', is written over a faint, stylized version of the company logo.

Sujet : enquête sur la carrière du Merdy

Date : Mon, 27 Jul 2020 18:13:30 +0200

De : FLOCHLAY Johan <mecaniqueflochlay@gmail.com>

Pour : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Bonjour,

Nous vous informons que nous sommes contre le projet du renouvellement de la réouverture de la carrière du Merdy.

pour les raisons suivantes:

- Les nuisances sonores , les claquements des portes de camions, le bip de recul toute la journée, dès 8h et certains jours le concasseur toutes la journée.
- L'amiantes liées : beaucoup de questions...
- Le nombre de camions , circulations importantes sur une route peu adaptée, la vitesse peu respectée. La sortie de la carrière, les camions sortent très vite pour prendre leur élan et nous coupent régulièrement la route, provoquent beaucoup de poussières, route très sale, glissantes par temps de pluie.

Dans la carrière , les camions font énormément de poussières à chaque passage de camions, un nuage de poussières en sort sans exagérer!!! (impossible d'ouvrir les fenêtres! mobiliers jardins recouverts de poussières impossible détendre du linge).

Suite au rendez-vous manqué du directeur Mr le Roux le 22/07/20, qu'il n'a même pas pris compte de notre présence devant ses bureaux.

Nous sommes très mécontents de manque de communication de sa part. D'expliquer son projet , au minimum un bonjour.

Nous, on a appris le projet avec les voisins !!! Car le mini panneau , montre qu'il voulait faire les choses discrètement.

Nous n'avons pas fait part de ses désagréments avant car nous avions en tête que la

carrière allait fermée. Voilà pourquoi nous n'avons pas remonté nos difficultés.

Nous nous réunirons , mercredi 29 juillet 2020 devant la mairie, pour avoir des réponses et surtout montrer qu'on ne veut pas que le projet se signe sans prendre compte des difficultés des riverains qu'il me semble sont les premiers concernés

Mr Mme FLOCHLAY le cotty 29100 Kerlaz

Rue Fernand Forest - ZI du Bois Vert
CS 80138 - 56804 Ploërmel Cedex
Tél. 02 90 99 51 42 - Tlc : 02 97 22 29 46

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Le 27 juillet 2020

Objet : ISDI et ISDND site du Merdy à Kerlaz.

Madame la commissaire-enquêtrice,

Notre entreprise est spécialisée dans la pose de réseaux enterrés (eau potable, eaux usées et eau pluviale), notamment sur le secteur de Douamenez, du CCHPB et de l'agglomération de Quimper. Nous avons également de nombreux marchés publics de dépose de canalisations existantes en amiante-ciment.

Ce courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et non dangereux (ISDND) le site du Merdy en la commune de Kerlaz. Ce site est important pour notre entreprise dans le cadre de notre activité.

Notre secteur géographique (Finistère Sud) est sous équipé en ISDI tandis que nos besoins progressent constamment. La revalorisation et le recyclage de nos déchets, en proximité des chantiers actuels et à venir est une nécessité absolue pour notre activité. Elle permet en plus de réduire l'impact « Carbone » en diminuant l'impact du trafic routier sur les routes départementales mais surtout communales pas toujours adaptées à un trafic de camions.

La facilité d'accès, la situation géographique et le professionnalisme reconnu de l'entreprise Guenneau en matière de revalorisation et de recyclage des déchets est unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels de notre filière et ne peut en aucun cas être remise en cause sous peine d'impacter notre filière qui se trouverait alors sans solution pour le stockage de nos déchets et qui souffre déjà beaucoup actuellement de la crise sanitaire en cours.

En vous remerciant par avance de la prise de notre avis dans votre rapport d'enquête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

CISE TP Fiche CISE TP
Direction Régionale Grand Ouest
ZI - du Bois Vert - Rue Fernand Forest
CS 80138
56804 PLOERMEL Cedex
Tél. 02 90 99 51 42 - Fax 02 97 22 29 46

Sujet : Courrier Guenneau

Date : Tue, 28 Jul 2020 14:41:48 +0200

De : ~~Guillaume Follic~~ <gf.jpcreseaux@orange.fr>

Pour : mairie.kerlaz@wanadoo.fr

Copie à : 'jpc.reseaux' <jpc.reseaux@orange.fr>

Bonjour

Vous trouverez en pièce jointe un courrier de soutien pour le projet ISDI et ISDND de l'entreprise Guenneau sur Kerlaz

Cordialement

Guillaume Follic



7 rue Albert Einstein
29500 Ergué Gabéric
TEL.: 07.87.13.18.48

— Pièces jointes : —

Courrier ISDI Guenneau.pdf

256 Ko



JPC RESEAUX
7 rue Albert Einstein
29500 ERGUE GABERIC

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Le 23.07.2020

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz.

Madame la commissaire-enquêtrice,

Notre entreprise construit, installe et entretient des réseaux de canalisations notamment sur le secteur de Douarnenez, du Porzay et du Cap Sizun.

Ce courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et non dangereux (ISDND) sur le site du Merdy en la commune de Kerlaz. Ce site est indispensable pour notre entreprise dans le cadre de notre activité.

En effet, globalement le secteur géographique est sous équipé en ISDI tandis que nos besoins ne cessent d'augmenter. La revalorisation et le recyclage de nos déchets, en proximité des chantiers actuels et à venir est une nécessité absolue pour notre activité. Elle permet en plus de réduire l'impact « Carbone » en diminuant l'impact du trafic routier sur les routes départementales mais surtout communales pas toujours adaptées à un trafic de camions.

La facilité d'accès, la situation géographique et le professionnalisme reconnu de l'entreprise Guenneau en matière de revalorisation et de recyclage des déchets est unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels de notre filière et ne peut en aucun cas être remise en cause sous peine d'impacter notre filière qui se trouverait alors sans solution pour le stockage de nos déchets.

En vous remerciant par avance de la prise de notre avis dans votre rapport d'enquête.

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

Sujet : [INTERNET] Fwd: Soutien projet Kerlaz
De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>
Date : 29/07/2020 08:37
Pour : [REDACTED]

mail reçu ce jour

----- Message transféré -----

Sujet : Soutien projet Kerlaz
Date : Wed, 29 Jul 2020 06:19:11 +0000
De : Alexandre Desbois <a.desbois@co2-demolitions.fr>
Pour : mairie.kerlaz@wanadoo.fr <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Bonjour Madame Martin,

Nous vous transmettons un courrier en soutien au projet de l'ISDI de Kerlaz.

Bonne réception et nous restons à votre disposition si nécessaire.

Cordialement,

Alexandre DESBOIS
PDG



Route de Saint Albin
29180 Plogonnec
02 98 51 82 81
06 75 94 16 96

— Pièces jointes : —

SKM_C36820072907130.pdf

49,5 Ko



CO2 DEMOLITIONS
Route de Saint Albin - 29180 PLOGONNEC
Tél : 02 98 51 82 81 - Fax 02 98 51 80 38
contact@co2-demolitions.fr

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
29100 KERLAZ

Le 29 Juillet 2020,

A Plogonnect

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz.

Madame la commissaire-enquêtrice,

Ce courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et non dangereux (ISDND) le site du Merdy en la commune de Kerlaz. Ce site est essentiel pour l'activité de notre entreprise.

En effet, globalement le secteur géographique est sous équipé en ISDI tandis que nos besoins ne cessent d'augmenter. La revalorisation et le recyclage de nos déchets, en proximité des chantiers actuels et à venir est une nécessité absolue pour notre activité. Elle permet en plus de réduire l'impact « Carbone » en diminuant l'impact du trafic routier sur les routes départementales et régionales.

La facilité d'accès, la situation géographique et le professionnalisme reconnu de l'entreprise Guenneau en matière de revalorisation et de recyclage des déchets est unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels de notre filière et ne peut en aucun cas être remise en cause sous peine d'impacter notre filière qui se trouverait alors sans solution pour le stockage de nos déchets.

En vous remerciant par avance de la prise de notre avis dans votre rapport d'enquête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

Cordialement,

CO2 Démolitions
Route de Saint Albin - Alexandre DESBOIS
29180 PLOGONNEC
Tél : 02 98 51 82 81 - fax : 02 98 51 80 38
SAS au capital de 100 000 €
RCS Quimper 450 623 285 0003 - APE 4311 Z
TVA intracom : FR 73 450 623 285

[INTERNET] Fwd: enquête guenneau

Sujet : [INTERNET] Fwd: enquête guenneau

De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Date : 29/07/2020 08:38

Pour : [REDACTED] PREF29 DCPAT [REDACTED] finistere.gouv.fr>, [REDACTED]
[REDACTED]

Mail reçu ce jour

----- Message transféré -----

Sujet : enquête guenneau

Date : Tue, 28 Jul 2020 19:56:48 +0200

De : [REDACTED] <[REDACTED]@wanadoo.fr>

Pour : mairie.kerlaz@wanadoo.fr

Bonne réception,

Cordialement

[REDACTED]

— Pièces jointes : —

CCE28072020_0001.pdf

357 Ko

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Le 21.07.2020

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz.

Madame la commissaire-enquêtrice,

Ce courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes sur le site du Merdy en la commune de Kerlaz. Ce site est important dans le cadre de notre activité Agricole et méthanisation.

En effet, globalement le Porzay est sous équipé en ISDI tandis que nos besoins ne cessent d'augmenter ; recyclage et déconstruction de bâtiments d'élevage anciens. La revalorisation et le tri des déchets, actuels et à venir est une nécessité pour nos activités. Elle permet en plus de réduire l'impact « Carbonne » en diminuant le trafic des camions sur les routes départementales mais surtout communales. Par les temps qui courent la proximité est un enjeu vital de l'économie...

La facilité d'accès, la situation géographique et le professionnalisme reconnu de l'entreprise Guenneau (plus de 50 ans...) en matière de revalorisation et de recyclage des déchets est unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels de notre filière et ne peut en aucun cas être remise en cause sous peine d'impacter notre filière qui se trouverait alors sans solutions ou otage de grands groupes nationaux pour le stockage de nos déchets.

En vous remerciant par avance de la prise de notre avis dans votre rapport d'enquête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

S.C.E.A. DE KERGONCILY
Kergoncily
29550 PLONÉVEZ-PORZAY
Tél. 02 98 92 50 68 - Fax 02 98 92 59 51
FR 68 408 637 832 00018



[INTERNET] Fwd: vote contre exploitation carriere

Sujet : [INTERNET] Fwd: vote contre exploitation carriere

De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Date : 29/07/2020 08:42

Pour : [REDACTED] PREF29 DCPAT <[REDACTED]@[REDACTED].gouv.fr>, [REDACTED]

Mail reçu ce jour

----- Message transféré -----

Sujet : vote contre exploitation carriere

Date : Tue, 28 Jul 2020 22:50:22 +0200 (CEST)

De : hubert lemerle [REDACTED]

Répondre à : [hubert.lemerle](mailto:hubert.lemerle@wanadoo.fr) [REDACTED]

Pour : mairie.kerlaz@wanadoo.fr

A l'attention du commissaire enquêteur

Non à la continuité et à l'extension de la carrière du Merdy.

D LEMERLE

Sujet : [INTERNET] Fwd: Enquête sur le renouvellement et l'extension du stockage du Merdy

De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Date : 29/07/2020 08:43

Pour : [REDACTED] PREF29 DCPAT
[REDACTED]@finistere.gouv.fr>

Mail reçu ce jour

----- Message transféré -----

Sujet : Enquête sur le renouvellement et l'extension du stockage du Merdy

Date : Tue, 28 Jul 2020 21:01:54 +0000 (UTC)

De : Jean-Pierre STEPHAN [REDACTED]

Répondre à : jpaf_stephan@wanadoo.fr [REDACTED]

Pour : mairie.kerlaz@wanadoo.fr <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

A l'attention du commissaire enquêteur

Bonsoir

Je m'oppose au projet du lieu de stockage du Merdy à Kerlaz compte tenu des risques écologiques non maîtrisés

Cdt

Jp STEPHAN

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Fwd: à l'intention de Maryvonne Martin commissaire enquêtrice : l'avis de BDZE au sujet du stockage d'amiante à Kerlaz (Guenneau)

De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Date : 29/07/2020 08:44

Pour : [REDACTED] PREF29 DCPAT
[REDACTED] finistere.gouv.fr>

mail reçu ce jour

----- Message transféré -----

Sujet : à l'intention de Maryvonne Martin commissaire enquêtrice : l'avis de BDZE au sujet du stockage d'amiante à Kerlaz (Guenneau)

Date : Wed, 29 Jul 2020 00:32:06 +0200 (CEST)

De : jean hascoet <jean-hascoet@[REDACTED]>

Répondre à : jean hascoet [REDACTED]

Pour : mairie kerlaz <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

> Bonjour,

> Voici en PJ l'avis de BDZE au sujet du dépôt d'amiante à Kerlaz.

> A votre disposition pour tout renseignement.

> Jean Hascoet [REDACTED]

— Pièces jointes : _____

ISDND Kerlaz juillet 2020.pdf

235 Ko



Association Baie de Douarnenez Environnement

10 impasse des filets bleus 29100 Douarnenez
Téléphone : 06 77 62 58 03 - courriel : bdze29@gmail.com
<http://baiedouarnenezenvironnement.over-blog.com>

Le 29 juillet 2020

Objet : Extension ISDND société Guenneau à Kerlaz

Madame la commissaire-enquêtrice,

L'amiante, sous toutes ses formes est un produit très dangereux pour la santé. Il se dégrade naturellement et libère de fines particules **particulièrement volatiles**. Ces dernières pénètrent **les voies respiratoires et provoquent de graves maladies (souvent cancérigènes)**. L'amiante reste aujourd'hui et de loin, la principale cause de maladie professionnelle.

C'est l'enfouissement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dans des enveloppes spéciales qui est la solution aujourd'hui préconisée. Pour que cela soit possible et qu'il n'y ait pas obligation de déposer l'amiante dans des ISDD, l'article 3 de l'Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux fait une exception pour l'amiante : **Art. 3. – Les déchets autorisés dans une installation de stockage de déchets non dangereux sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises. Les déchets suivants ne sont pas autorisés à être stockés dans une installation de stockage de déchets non dangereux : – tous les déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, y compris les déchets dangereux des ménages collectés séparément, mais à l'exception des déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.**

La solution retenue est donc un compromis qui revient à « mettre la poussière sous le tapis » et une entreprise comme INERTAM qui propose la vitrification des déchets d'amiante n'hésite pas à écrire : *« l'enfouissement du déchet amiante en installation de stockage, n'élimine pas les effets nocifs des fibres d'amiante, qui conservent toutes leurs propriétés toxiques. Le risque sanitaire pour les générations futures subsiste nécessairement, à l'encontre des préoccupations actuelles. »*

Propos de spécialiste...

Il se trouve que de grandes quantités d'amiante ont été utilisées, en particulier dans le bâtiment et que la priorité est donc de trouver des solutions économiquement viables pour procéder au désamiantage et éviter le risque des décharges sauvages.

Baie de Douarnenez Environnement fait néanmoins les remarques suivantes :

1- BDZE regrette que pour un dossier de cette importance, concernant 63 000 tonnes d'amiante **la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne « n'a pas pu étudier le dossier dans le délai imparti ».**

2- La société GUENNEAU TP utilise déjà un autre site sur la commune de Douarnenez au lieu-dit Kerioret, qui collecte les déchets d'amiante des secteurs du Cap Sizun, du Nord du Pays Bigouden et une partie du centre Finistère, ces secteurs ne

possèdent pas d'autres sites autorisés pour l'accueil d'amiante. P19 du dossier de demande d'autorisation. **BDZE défend le principe d'un traitement des déchets le plus local possible et ce n'est pas le cas ici.**

3- Le projet est présenté comme celui d'une entreprise à taille humaine. BDZE constate cependant que **les 63 000 tonnes de déchets d'amiante prévus représentent une année de stockage d'amiante en France** : 66 000 tonnes d'amiante stocké en ISDD en 2013 (rapport BRGM fév. 2017).

4- Selon le rapport, p 19, « *le site du Merdy s'inscrit dans un environnement favorable à la réalisation de cette activité, dénué de contraintes urbanistiques ou environnementales fortes, et est notamment localisé en milieu rural soit en retrait des secteurs densément urbanisés.* ». **BDZE récuse cette vision d'une « campagne » « peu habitée » qui, « dénuée de contrainte environnementales fortes » présenterait un « environnement favorable » aux déchets.** C'est une approche à l'opposé de ce défendent les associations environnementales. C'est tout le combat de BDZE que de clamer haut et fort que les activités économiques ne doivent se faire NULLE PART, au détriment de l'environnement.

5- BDZE rappelle aussi que le secteur du Merdy à Kerlaz fait partie du bassin versant du Parc Naturel Marin de l'Iroise (PNMI) et que **le préfet doit saisir le conseil de gestion du PNMI pour avis conforme** dès lors qu'une « *activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin* » au sens de l'article L 334-5 du Code de l'environnement.

6- Enfin « *la commune de Kerlaz se situe dans le bassin versant d'un cours d'eau, le Ris, qui s'écoule depuis l'Est vers l'Ouest au plus près à environ 400 m à l'Ouest du périmètre du site. Le Ris prend sa source à Penfrat au Juc'h et se jette en baie de Douarnenez sur la plage du Ry, à environ 2,5 km au Nord-Ouest du site. Un affluent du Ris, le Névet longe la limite Sud du site du Merdy. Un écoulement temporaire du Névet aussi présent au Nord du projet traverse le site du Merdy.* » p 24 du rapport. Nous sommes donc dans le périmètre de protection rapprochée d'une zone de captage d'eau potable. BDZE rappelle qu'aux termes de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, l'institution de périmètres de protection immédiate et rapprochée est obligatoire pour tous les points de captages déclarés d'utilité publique. L'article 13-1 de la loi donnait un délai de cinq ans, soit jusqu'au 5 janvier 1997, pour la mise en place des périmètres. 23 après, la station d'eau potable de Kératry qui alimente la population de Douarnenez en eau potable n'a toujours pas de protection rapprochée de son captage ! L'inertie des équipes municipales successives alliée à l'extrême réticence des exploitations agricoles concernées explique ces 23 ans de retard qui continue car la mise en place de la protection du captage est... « *en cours* », et depuis 2018, sous la responsabilité de Douarnenez communauté. Pour **BDZE, il serait inconséquent et dangereux de stocker 63 000 tonnes d'amiante à deux pas du bassin de Kératry qui alimente en eau potable la population de Douarnenez dans la zone de protection rapprochée.**

Pour toutes ces raisons, l'association Baie de Douarnenez Environnement vous demande, Madame la commissaire enquêtrice, d'émettre un avis défavorable à la demande d'extension et de renouvellement d'exploitation de l'installation de déchets inertes et de déchets non dangereux (amiante liée) implantée au lieu-dit « Le Merdy » à Kerlaz.

Jean Hascoet, Président de Baie de Douarnenez Environnement



Sujet : [INTERNET] Fwd: TR: GUENNEAUTP_ISDNDKerlaz_reserves dzco

De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Date : 29/07/2020 11:02

Pour : [REDACTED] PREF29 DCPAT [REDACTED] finistere.gouv.fr, [REDACTED]

[REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : TR: GUENNEAUTP_ISDNDKerlaz_reserves dzco

Date : Wed, 29 Jul 2020 10:52:31 +0200

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@douarnenez-communaute.fr](mailto:[REDACTED]@douarnenez-communaute.fr)>

Pour : Mairie Kerlaz <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Copie à : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@mairie-douarnenez.fr](mailto:[REDACTED]@mairie-douarnenez.fr)>

Secretariat général <secretariat@douarnenez-communaute.fr>, [REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un courrier relatif à l'enquête publique en cours pour le dossier "GUENNEAU TP installation de stockage de déchets du Merdy à Kerlaz".

Merci de le remettre à Madame la commissaire enquêtrice afin d'être consigné dans le rapport d'enquête.

Respectueusement

Pour le Président,

[REDACTED]

Douarnenez Communauté

[REDACTED]

75 rue Ar Veret 60007

29177 Douarnenez Cedex

[REDACTED]

— Pièces jointes : —

GUENNEAUTP_ISDNDKerlaz_reserves dzco.pdf

165 Ko



DOUARNENEZ Communauté
Service des Eaux et de l'Assainissement
CS 60007
75 rue ar Véret
29177 DOUARNENEZ CEDEX

Tél. 02 98 74 46 45
anne-laure.legourrierec@mairie-douarnenez.fr

Madame MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Douarnenez, le 29 juillet 2020

Objet : GUENNEAU TP – Installation de stockage de déchets du Merdy à KERLAZ – Demande d'autorisation d'extension et de renouvellement d'exploitation

Affaire suivie par : Anne-Laure Le Gourriérec, Directrice du Service des Eaux

Madame la commissaire-enquêtrice,

Notre courrier fait suite à la publication de l'enquête publique concernant l'installation de stockage de déchets du Merdy à Kerlaz et sa demande d'autorisation d'extension et de renouvellement d'exploitation.

Par le présent courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions d'alimentation en eau potable du territoire communautaire de Douarnenez, et l'importance vitale que représente la ressource du Nevet pour ses habitants.

Nous assurons la production d'eau potable de Douarnenez depuis 2 ressources :

- les captages d'eaux souterraines de Kergaoulédan, Keryanes et Botcam ;
- la prise d'eau superficielle de Keratry sur le Nevet (située en aval de l'ISDND Le Merdy, approximativement à 650 mètres de distance)

Le prélèvement maximal d'eau provenant de la ressource superficielle, pour la production d'eau potable à l'usine de Kervignac est fixé, par l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 1985, à 4 300 m³/j en période d'étiage décennal. Cela signifie que l'ensemble des besoins en eau de Douarnenez est couvert par cette ressource en cas d'incident ou d'accident sur l'usine du Nankou (Captages d'eaux souterraines).

En 2019, près de 400 000 m³ d'eaux brutes ont été prélevés depuis la rivière soit 35 % des besoins en eau de Douarnenez. La répartition eaux superficielles / eaux souterraines fluctue d'une année à l'autre suivant les conditions climatiques ou des évènements exceptionnels.

En 2019, la retenue d'eaux brutes située en dérivation de la prise d'eau a été curée conduisant à une baisse de production sur le Ris. En 2017, la prise d'eau dans la rivière représentait plus de 45 % des besoins en eau.

La commune de Douarnenez et ses usagers tant particuliers qu'industriels sont alimentés exclusivement par l'eau potable produite depuis ces deux ressources.

Près d'un tiers des volumes produits annuellement concernent des usages industriels (Chancerelle Thon & Sardines, Paulet, CCI, ...).

Conformément à la réglementation en vigueur, la prise d'eau de Keratry fait actuellement l'objet d'une procédure de révision des périmètres de protection.

Notre collectivité a le projet d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique instituant les périmètres de protection de la prise d'eau de Keratry en 2021.

L'hydrogéologue agréée en matière d'Hygiène Publique Madame Erica SANDFORD, nommée le 7 juin 2019 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, a transmis son avis à Douarnenez communauté et l'ARS du Finistère le 1^{er} octobre 2019.

Dans cet avis, il est important de souligner que l'ISDND du Merdy est située dans le périmètre de protection rapproché 2.

Concernant l'ISDND du Merdy, d'après l'avis de l'hydrogéologue en date du 1^{er} octobre 2019, la ressource d'eau potable est :

«

Au titre de la vulnérabilité de la ressource :

- Très vulnérable aux pollutions accidentelles par déversement accidentel depuis l'ISDND Le Merdy
- Vulnérable aux pollutions diffuses d'origine industrielle (ISDND Le Merdy)

Au titre de l'évaluation des risques de pollution :

- Risques de pollutions accidentelles (hydrocarbures, déversement accidentel depuis l'ISDND Le Merdy, défaillance de la procédure d'admission des matériaux inertes)
- Risques de pollutions diffuses (rejet d'eaux polluées directement au ruisseau ou pollution de la nappe d'eau souterraine depuis l'ISDND Le Merdy)

»

Dans le cadre de la délimitation des périmètres et des aménagements spécifiques, page 31, l'hydrogéologue note que « l'exploitation de la ISDND de la société GUENNEAU TP du Merdy ne pourra être autorisée qu'après réalisation d'une étude hydrogéologique démontrant l'absence d'impact sur les eaux souterraines et superficielles ... »

En complément des demandes spécifiques de l'hydrogéologue, nous demandons à ce que soit mis en œuvre par l'ISDND :

- Un autocontrôle in-situ et une auto surveillance des eaux alimentant les nappes souterraines et superficielles par un organisme indépendant agréé avec transmission

mensuelle des résultats à Douarnenez communauté. Le rapport mensuel devra indiquer au minimum les résultats de l'autocontrôle réalisé in-situ du mois écoulé, la conformité de l'ISDND au regard de son arrêté d'exploitation ainsi que le respect des normes conformément à l'arrêté ministériel du 15 février 2016.

Le rapport mensuel indiquera la pluviométrie journalière sur l'ISDND, les volumes journaliers rejetés au niveau du point de rejet dans le milieu naturel, les analyses suivantes (pH, Conductivité, Chlorures, DCO, COT, MEST, Azote Global, Phosphore total, Fer, Aluminium , Sulfates, Nitrates) effectuées une fois par semaine.

Les analyses d'auto surveillance dues au titre de son arrêté d'exploitation porteront sur les paramètres listés dans l'arrêté ministériel du 15 février 2016 tant pour les eaux superficielles que pour les eaux souterraines.

Pour les eaux superficielles : Matières en suspension totale (MEST), Carbone organique total (COT), Demande chimique en oxygène (DCO), Demande biochimique en oxygène (DBO5), Azote Global, Phosphore total, Phénols, Métaux lourds dont : Cr^{6+} , Cd, Pb, Hg, As, Fluor et composés, CN libres, Hydrocarbures totaux et Composés organiques halogénés.

Pour les eaux souterraines : pH, Potentiel d'oxydoréduction, conductivité, Métaux lourds (Pb+Cu+Cr+Ni+Mn+Cd+Hg+Fe+As+Zn+Sn), Azote (NO^{2-} , NO^{3-} , NTK), Anions communs (SO_4^{2-} , Cl^- , PO_4^{3-}), cations communs (K^+ , Ca^{2+} , Mg^{2+}), DBO5, Escherichia Coli, Bactéries coliformes, Entérocoques, Salmonelles, Hauteur d'eau.

- Un exercice de crise au minimum 1 fois par an, sur la base d'un scénario adapté aux risques de pollutions accidentelles vers le milieu naturel, en relation avec les services de l'Etat, le SDIS et la collectivité.
- Une information en temps réel vers le service des Eaux de Douarnenez communauté des incidents susceptibles d'impacter la ressource d'eau potable, avec indication des mesures curatives mises en œuvre par l'ISDND pour stopper l'évènement.

Par ailleurs, nous vous informons que le dossier déposé par GUENNEAU TP a été présenté aux élus du conseil d'exploitation du SPIC Eau et Assainissement de Douarnenez communauté en date du jeudi 23 juillet 2020, sous la présidence de Hugues Tupin, Vice-président Eau, Assainissement et Pluvial.

Les élus ont émis des réserves en raison de la proximité de l'ISDND Le Merdy de la prise d'eau de Keratry, et de la procédure en cours visant à assurer sa protection.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Je vous prie de croire, Madame, à mes plus respectueuses salutations.

Philippe AUDURIER
Président de Douarnenez Communauté



Sujet : [INTERNET] Fwd: ISDI Kerlaz enquête publique

De : Mairie KERLAZ <mairie.kerlaz@wanadoo.fr>

Date : 29/07/2020 11:57

Pour : GUEGUEN Francoise PREF29 DCPAT <francoise.gueguen@finistere.gouv.fr>, MY MARTIN <martinmyk29@gmail.com>

Mail reçu ce jour

----- Message transféré -----

Sujet : ISDI Kerlaz enquête publique

Date : Wed, 29 Jul 2020 11:47:51 +0200

De : [REDACTED] <[REDACTED]@mairie-crozon.fr>

Pour : mairie.kerlaz@wanadoo.fr

Bonjour,

Comme suite à notre entretien de ce jour, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier à remettre à Mme Martin commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête visée en objet
Je vous en remercie

Cordialement

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Mairie de Crozon
Place Léon Blum
BP 12
29 160 Crozon
Tél.: 02 98 27 10 28
Fax : 02 98 26 18 52
Web : crozon.fr

P Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire.

— Pièces jointes : —

Courrier Mme Martin.pdf

60,0 Ko

Crozon, le 28 juillet 2020

LE MAIRE DE CROZON

à

Mme MARTIN Maryvonne
Commissaire-enquêtrice
Mairie de Kerlaz
Place du Presbytère
29100 KERLAZ

Affaire suivie par Patrick BERTHELOT

Maire

N/réf : PG-ME- 395 (07-2020)

Objet : ISDI et ISDND sur le site du Merdy à Kerlaz

Madame la commissaire-enquêtrice,

Ce courrier fait suite à la publication de l'avis d'enquête publique pour l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et non dangereux (ISDND) sur le site du Merdy en la commune de Kerlaz.

Ce site est indispensable pour la commune de Crozon dans les opérations de rénovation que nous pouvons entreprendre régulièrement sur les bâtiments communaux anciens et notamment les écoles.

En effet, globalement notre secteur géographique est sous équipé en ISDI tandis que nos besoins ne cessent de croître. La revalorisation et le recyclage de nos déchets, en proximité des chantiers actuels et à venir sont une priorité pour la collectivité.

Elle permet en plus de réduire l'impact « Carbone » en diminuant l'impact du trafic routier sur les routes départementales et communales pas toujours adaptées à un trafic de camions.

De plus, le savoir-faire de l'entreprise Guenneau en matière de revalorisation et de recyclage des déchets est unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels intervenants sur la commune.

La réalisation de ces installations permettrait ainsi à la commune de privilégier une solution de proximité en parfait accord avec les objectifs fixés en matière de protection environnementale et de transition énergétique mais aussi de lever les difficultés liées au stockage et traitement des déchets amiantés.

En vous remerciant par avance de la prise de notre avis dans votre rapport d'enquête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire-enquêtrice, nos salutations les plus distinguées.

Le Maire,

Patrick BERTHELOT



Copie :
- chrono

Je donne un avis défavorable à ce remboursement
par DDMATE. Le risque de ruissellement d'eau par
bonne pluie, vitesse et passage des Camions qui
abiment la Route Habitants au Bendy nous sommes
tributaire de ces inconvénients Et pourtant no d'au
Tanguy étant mon voisin nous avait dis que la
Lavoirie n'était plus exploitable à partir de 2020
ce plus mon mari a de gros problème de Santé,
cela peut être? Dangereux pour lui. Nos les
misances sonores. Poursuives de jardin étant
au Bas de la Route.

Claudine

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

M

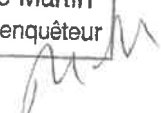
L.3

- pas de contrôle de tous les contenus car la bascule est loin du site de déchargement.
- la poussière d'amiante qui se dégage du lig-bay qui échappe lorsque le camion le benne et que le bull vient le pousser.
- le bruit des talas qui claquent lorsque le camion benne
- la poussière lors des passages de camion
- les bris de recule des engins
- la pollution des cours d'eau par ruissellement
- pour tous ces éléments je donne un avis défavorable au centre d'enfouissement

Johan Stockley



Maryvonne Martin
commissaire enquêteur



L4

Lyluiane Riveraine

- barrière tout le temps ouverte
- pollution de l'eau
- limitation de vitesse par le passage des camions
- pollution dans l'air . risque pour la santé
- risque que la chaussée soit détériorée

~~J. J. J.~~

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

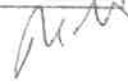
1125

7 Overville Plavala - Mescatel Kerlaz

Avec mon favorable à l'enfouissement d'amiante à la carrière
Guénoc: il est inconcevable d'imposer tel et tel chose
aux agriculteurs que l'on met en avant la responsabilité
de la pollution du bassin du riz de même que les
particuliers qui ont eu à faire des travaux d'assaini-
sement. 2500€ pour ma part. Je serai curieux de
connaître l'avis du Spang société responsable du
bassin versant du riz, si un enfouissement avait lieu
de qui se moque-t-on



Maryvonne Martin
commissaire enquêteur



L6

Sezrec Jean Paul Plogonec

- Je suis contre le projet Par apport au Nuisance de l'eau du fait que les sac Big Bag soit écraser qui exc que on vas laisser a Nos enfants et petit enfant Plus tart
- . Je suis en solidarité a la commune de Kerlay
- . Nuisance de la Poussiere d'amiante
- La rotation des camions

Sezrec Jean Paul

~~Sezrec~~

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

mm
L7

CORBONNOIS

Didier et Isabelle

P 29 juillet 2020

TOUL AN FEUNTEUN

29100 KERIAZ

didiier.corbonnois@orange.fr

T: 06.03.29.75.46

RIVERAIN ET PROPRIÉTAIRE D'UNE
MAISON SUR LE SITE
CONCERNÉ

→ AVIS DÉFAVORABLE
POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur

1) RAISONS ENVIRONNEMENTALES =

L 8

- CONTAMINATION DE LA MAIRIE PARCATAQUE
- POLLUTION DE L'AIR = POUSSIERE SOULEVEE PAR LA ROTATION DES CAMIONS.
- RISQUE DE DÉSAGRÉGATION DU CONDITIONNEMENT DES PAQUETS D'AMIANTE
- DÉCHARGE HÉTÉROGÈNE AU BORD DU NEVEZ
- PIÈCES D'EAU NATURELLE EN AVAL DE LA ZONE DE STOCKAGE

2) NUISANCES ET SÉCURITÉ

- NOMBREUSES ROTATIONS DE CAMIONS SUR UNE PETITE ROUTE ÉTROITE (8 à 12 ROTATIONS / JOUR): DANGER DE CIRCULATION
- NUISANCES SONORES ET NUAGE DE POUSSIERE
- CARRIÈRE EN GRANDE PROXIMITÉ AVEC LES HABITATIONS

QUESTIONS FONDAMENTALES = SOLIDITÉ, ÉTANCHÉITÉ,
RÉSISTANCE AU TEMPS DES
SACS DE CONDITIONNEMENT D'AMIANTE!
- AUTRES SOLUTIONS À L'ENTOULEMENT?

Didier CORBONNOIS

Isabelle CORBONNOIS

Hélène et Jean-Pierre POËNOT

RUESKÉBILE

29100 KERLAZ

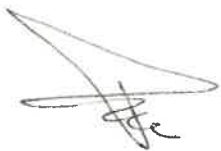
Lg

Maryvonne Martin
commissaire enquêteur



Avis défavorable - riverains.

- L'accès routier au site n'est pas adapté au trafic de camions.
→ nuisances sonores, poussières, sécurité, sécurité des enfants du quartier, détérioration du revêtement routier, boues permanentes en hiver ou temps humide.
- Doutes sur l'étanchéité du stockage et ^{du} contrôle dans le temps de celui-ci. (30 ans, c'est long)



M M

~~Proche du site, je~~

proche du site, je ~~demande~~ demande un avis défavorable du projet en question.

- D'une part, parce qu'il est temps que l'écologie ne soit pas toujours prise en chantage contre la matérialisation et l'emploi.

On parle de pollution écologique (Rivière du Rig)
mais aussi pollution de poussière, et de bruitage.

- D'autre part, vu les ~~travaux~~ ^{travaux} progrès qui se construisent qu'en a la transformation de ces déchets d'amiante, ce délai ~~de~~ d'enfouissement de 30 ans est beaucoup trop long. (si le dossier devait aboutir) Il devrait être recadré vers les 5 ans.
- L'écrasement des déchets me préoccupe également.

Bernard PELLÉ

